

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 26 OCTOBRE 2015 à 20 heures 30

L'an deux mil quinze, le **LUNDI 26 OCTOBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Stéphanie HERVAGAULT - Richard GAUTIER - Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Jean-Yves SALIOU - Françoise PIAU –

Absents excusés :

Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ
Aurélie VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON
Mickaël COLIBET ayant donné pouvoir à Jean-Yves SALIOU
Secrétaire : Thérèse LETOURNEAU DORGERE

CONVOCATION : 22 octobre 2015

Sans observation, le compte-rendu du 28 septembre 2015 est adopté

Question 1 Délib 2015-09-80	PRESENTATION ET ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON
---------------------------------------	---

Monsieur Rémy BENOIT, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Loiron présente le projet schéma de mutualisation proposé par le Président de la CCPL.

La loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, visant à rationaliser et conforter la mutualisation, a permis de s'engager dans de nouvelles mutualisations tout en imposant un cadre structuré et prospectif, avec notamment l'obligation de les inscrire dans un schéma de mutualisation à partir de 2015.

La mutualisation, qui peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de personnels et de moyens – équipements ou matériels.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal :

Les missions et services existants depuis plusieurs années à savoir :

-Groupement d'achats : papier, - choix bureau d'étude : accessibilité voirie et bâtiment - assistant pour consultation marchés d'assurance - acquisition matériel informatique et logiciels –

-Mise en place de formations communes : informatique, 1^{er} secours, sécurité incendie, journées à thèmes

-Logiciels en commun : SIG, gestion du cimetière, gestion des services restauration et périscolaires, ALSH

-Matériel en commun : broyeur à végétaux, matériels pour manifestations, matériel informatique, contrôleur buts sportifs, panneaux de signalisation...

Mise à disposition d'agents : technicien informatique pour conseil et assistance uniquement pour la mairie et la bibliothèque, appui juridique

Instruction du droit des sols : convention de prestation de service avec Laval Agglomération

Les projets en cours

-Maintenance informatique pour tous les équipements informatiques appartenant à la commune

-Acquisition de nouveaux matériels

-Développement des groupements d'achats

Les Impacts

En matière de ressources humaines, ces mutualisations auront un impact limité à l'exception du service informatique

En terme financiers : gain pour la CCPL et les communes : baisse des offres en raison de l'effet de masse

Après débat, le Conseil Municipal unanime

VALIDE le schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes

EMET le souhait qu'à terme :

- le service de maintenance et d'assistance informatique soit assuré pour le parc matériel de tous les services communaux,

- soit possible la mise en place de regroupements de collectivités pour des missions de maîtrise d'oeuvre notamment en voirie

Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activité 2014 du Syndicat de Bassin du Vicoin notamment :

la liste des communes adhérentes et leur participation, l'équipe technique et administrative, les chiffres comptables et d'endettement de 2014, les travaux d'entretien dans le cadre du Contrat Restauration Entretien (CRE) et les actions dans le cadre du futur Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) accompagnés de quelques articles de presse.

Dans le cadre du CTMA il est prévu l'aménagement du plan d'eau de Morfelon, dossier qui a fait l'objet récemment d'une rencontre avec les époux FOUILLEUL pour l'acquisition foncière de 5 000 à 7000 m². Il en ressort qu'il n'y a pas d'opposition à la vente des surfaces nécessaires si en compensation la commune leur propose des terrains à proximité des terres exploitées actuellement. L'aboutissement de l'acquisition du foncier va nécessiter un peu de temps. Il est précisé que les financements dans le cadre du CTMA sont assurés jusqu'en 2018.

En l'attente, des travaux d'amélioration du lit du ruisseau et des berges seront réalisés sur le ruisseau du Coudray.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est mis à la disposition du public.

Thérèse LETOURNEAU DORGERE, Adjointe responsable de la commission Enfance Jeunesse présente à l'assemblée les projets de classes de montagne et de découverte déposés par les deux écoles.

Après exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE

ECOLE PUBLIQUE « les mille mots »

-de maintenir le plafond subventionnable des classes de montagne à **516 €** et de participer à hauteur de 1/3 de cette somme pour le séjour prévu en janvier 2016 au Collet d'Allevard dans les Alpes pour les élèves de CM de l'Ecole Publique soit une aide **172 €** par élève participant.

ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH

-de maintenir le plafond subventionnable des classes découvertes à **258 €** et de participer à hauteur de 1/3 de cette somme pour le séjour prévu en mai 2016 à Saint-Hilaire-de-Riez » sur le thème « Pratiques sportives et savoir vivre ensemble » pour les élèves de CE1 – CE2 – CM1 – CM2 de l'Ecole Privée soit une aide **86 €** par élève financable participant au séjour.

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater la dépense relative à cette participation au budget principal de la Commune avant le vote du budget 2016 pour la subvention à verser auprès de l'Ecole Publique à hauteur de 172 € x nombre d'élèves à l'article 6574 – subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits de participation à ces sorties au Budget Primitif 2016. Il est précisé qu'il s'agit la dernière sortie financée par la commune pour les élèves cités ci-dessus.

Cécile CHEVREUIL, Adjointe responsable de la commission Aménagement présente le dossier d'éclairage de la RD 123 dite route de Vitré et du Parc de Morfelon nécessaire aux utilisateurs du terrain stabilisé en hiver et qui assurerait également un éclairage du local pétanque lequel a fait l'objet de quelques dégradations.

La réalisation de ces travaux entraîne une intervention d'une part du Syndicat Départemental d'Electrification dans le cadre de la compétence INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC et d'autre part d'une entreprise privée pour l'éclairage à réaliser sur le domaine communal privé : le Parc de Morfelon.

L'intervention du SDEGM pour le passage de câbles aériens et la fourniture de deux lanternes à led modèle FALCO est estimée à 6 406.88 € avec une participation communale de 5 061.43 € net

L'intervention de ELITEL RESEAUX pour la pose d'un mât, de deux projecteurs à led et d'une horloge radiolite pour une programmation à l'identique de l'éclairage public pour un montant TTC de 6 000 €.

Après débat, sur proposition de Monsieur le Maire de confirmer les travaux auprès des deux intervenants ci-dessus, le Conseil Municipal par un vote à mains levées 16 oui et 3 abstentions

VALIDE la proposition faite par Monsieur le Maire pour un montant total de 11 061.43 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté du Conseil Départemental à favoriser le développement du covoiturage en Mayenne.

La démarche consiste à mettre à disposition des intéressés les outils et les informations permettant de faciliter cette pratique notamment par la mise en place d'un parking sur la commune qui pourrait être recensé pour servir d'aire de covoiturage.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de proposer le parking le long RD 123 route de Vitré dénommé « Aire de la Tannerie »

D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental définissant les modalités administratives, techniques et financières notamment :

- 1 – ACCEPTATION de la commune que le parking de la Tannerie soit utilisé comme aire de covoiturage,
- 2 – DONNER un nom « Aire de la Tannerie »,
- 3 – AUTORISER l'information via site internet du Département ou tous autres moyens,
- 4 –AUTORISER le département à implanter la signalétique (panneau) qui reste sa propriété, la pose étant assurée par la commune,
- 5 – S'ENGAGER à laisser ouverte l'aire de covoiturage toute l'année (fermeture provisoire possible en prévenant 15 jours avant),
- 6 – ASSURER l'entretien ainsi que le nettoyage de la signalétique. Les réparations ou remplacement en cas de dégradation, vol, accident ou usure sont à la charge du Département.

La durée de la convention est fixée à un an reconduite d'année en année avec possibilité de dénonciation 1 mois avant le terme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes opérations susceptibles de bénéficier de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour 2016 ainsi que les plafonds et taux susceptibles d'être appliqués à chacune d'entre elles. Deux dossiers de demande d'aide peuvent être déposés en précisant un ordre de priorité.

Il est rappelé le dépôt fin septembre dernier de l'Ad'AP et de la planification des travaux d'accessibilité dans les ERP d'ici à 2018.

Ce type d'opération peut faire l'objet d'une aide DETR à hauteur de 50 % sur un montant plafond de 500 000 €.

Roland PAQUET, conseiller responsable de la commission BATIMENT précise que la commission s'est réunie jeudi dernier et propose de réaliser en 2016 les travaux d'accessibilité des bâtiments de la Mairie, Ecole Publique, WC publics Place de l'Eglise et Garderie Périscolaire pour un coût global estimé par le Cabinet VERITAS en 2011 à 70 000 € .HT.

Le projet d'aménagement des WC publics élaboré par le Cabinet LOUVEL est présenté au Conseil Municipal.

L'étude du préau à l'école est en cours et des esquisses devraient être remises pour la mi-novembre. Cette opération peut également bénéficier de l'aide DETR. Avant de se prononcer, il est nécessaire d'analyser les propositions d'implantation de cette structure qui doit prendre en compte la réflexion à mener sur la réorganisation fonctionnelle des espaces attenants aux classes.

L'aménagement de l'allée piétonne le long de la RD 137 pourrait également bénéficier de la DERT en sus du produit au titre des Amendes de Police.

François BERROU fait part que différentes aides y compris régionales pourraient être allouées si un projet d'aménagement de cheminements piétons, liaisons douces était porté par exemple au niveau d'un territoire, à l'échelon intercommunal.

Aussi à l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à ce que le dossier accessibilité bâtiments soit porté en priorité 1 en demande d'aide DETR.

Le 2^{ème} dossier sera à confirmer lors de la prochaine séance en novembre.

Roland PAQUET fait part de la réalisation du remplacement de la porte et des fenêtres en oscillo battantes à la salle Saint Martin sans supplément de prix. Deux radiateurs ont été posés par les agents.

L'installation d'un wc et l'aménagement de l'espace ont été réalisés à la sacristie. Les travaux de peinture seront assurés par le service technique

L'entreprise Joël FOUILLEUL intervient cette semaine pour les travaux de peinture à la cuisine du restaurant scolaire. La commission bâtiment propose que soit validée la suggestion des agents de la cantine de remplacement

des menuiseries extérieures devenues vétustes et difficiles à ouvrir. Le Conseil Municipal est favorable et une consultation sera lancée. Une moins-value sera appliquée à l'offre de prix de l'entreprise FOUILLEUL.

Question 7**LOTISSEMENT DE LA Beulotière : Compte-rendu avec le service d'Architecture et du Patrimoine**

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre auprès du Service d'Architecture et du Patrimoine avec Mme DEBOOS du Cabinet Ouest Am' tendant à recueillir l'avis de Monsieur MARTIN Architecte Bâtiment de France sur les modifications souhaitées du règlement du lotissement de La Beulotière.

Il en ressort qu'une prospective d'intégration des volumes et d'architecture différente des habitations en fonction de la topographie des terrains est à travailler par le cabinet Ouest Am' pour proposition auprès de l'ABF avant la rédaction d'un nouveau règlement auquel serait annexé un cahier de recommandations.

Question 8**COMMUNAUTE DE COMMUNES : Compte-rendu réunion « solidarité intercommunale » du 21 octobre**

Lors de la réunion des communes du Pays de Loiron du 21 octobre, il a été présenté une chronologie des évènements récents liés au contenu de la loi NOTRe, le souhait de fusion des communes de Le Genest Saint-Isle avec Saint-Berthevin mis en sommeil dans le moment dans l'hypothèse où cette fusion remettrait en cause le maintien en l'état de la Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Dans le dossier de proposition du Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, il est porté « la fusion de la CCPL et de la CAL constitue une opportunité forte pour la Mayenne et mérite d'être portée au schéma, en toute hypothèse ».

Le projet de schéma de coopération intercommunale est transmis à toutes les communes qui disposent de deux mois pour en délibérer. Il présente les propositions de périmètres des Communautés de Communes, la réorganisation des structures compétentes en matière de l'eau et de l'assainissement.

Il a été fait également un rappel de l'évolution des compétences obligatoires dans le cadre de la loi NOTRe

Un tour de table de toutes les communes présentes à cette réunion fait ressortir plutôt une majorité favorable au statut quo concernant le devenir de la CCPL.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de débattre en commission plénière le lundi 16 novembre sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale avant délibération lors du conseil de fin novembre.

QUESTIONS DIVERSES

Vœux 2016 : Il est proposé d'ouvrir la cérémonie des voeux à l'ensemble de la population du Bourgneuf-la-Forêt. Pour cela Michel FORTUNÉ, François BERROU, Michèle ROBERT, Meggie GENDROT, Françoise PIAU se portent volontaires pour mener une réflexion sur l'organisation de cette manifestation.

Commission plénière le lundi 16 novembre 2015 et prochain conseil le lundi 30 novembre.

Cérémonie remise des clés bâtiments terrain de football : samedi 28 novembre à 15 heures.

Remise des tableaux des permanences des élections les 6 et 13 décembre prochain.

Installation borne de recharge électrique par le SDEGM : priorité à la Place de la Tannerie si techniquement réalisable. A défaut sur le parking de la mairie.

Séance levée à 0 h 10 mn